

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80

Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Avis. — Question sociale.

Partie Officielle. — Comité Général. — Commission Exécutive.

Partie non Officielle. — A quoi servent les Circulaires ministérielles (suite). — Réunions plénières. — Choses réelles. — Communication.

CONVOICATIONS

COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 3 Août, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE — Mardi 27 Juillet et Mardi 10 Août, à 8 heures du soir.

AVIS

Nous prions les Camarades qui sont possesseurs des listes électorales pour les élections au Conseil des Prud'hommes, de bien vouloir nous les rapporter avant le 31 Juillet courant, passé ce délai les électeurs ne pourront plus être inscrits.

BIBLIOGRAPHIE

En vente à la Bourse du travail. Brochures des Congrès de Tours aux prix de : Congrès du Bâtiment, 0 fr. 25. — Congrès des Bourses, 0 fr. 40. — Congrès Corporatif, 0 fr. 50.

Le socialisme et le Congrès de Londres, par A. Hamon, au prix spécial de 1 fr. 75. — **L'ouvrier des deux mondes**, revue mensuelle d'économie sociale, 8 pages de textes, au prix de 0 fr. 15 le numéro.

QUESTION SOCIALE

Il y a des hommes qui se posent en hommes sensés et qui, soit par ignorance des choses de la vie moderne ou par esprit de parti, nient l'existence de la question ci-dessus citée.

Il est pourtant un fait certain que la question sociale existe... qu'elle domine les faits actuels, qu'elle travaille l'ensemble de la nation aujourd'hui plus que jamais.

Aveugles sont ceux qui ne veulent pas voir cette question debout, demandant par la bouche des travailleurs des villes et des campagnes une solution capable de satisfaire à toutes les nobles aspirations des esprits, des cœurs de ces mêmes travailleurs que l'on foule, qu'on écrase sans pitié, sans merci sous le fardeau pesant du labeur... et de lourds impôts.

Question qui, restant à l'état de problème, devient de jour en jour plus impérieuse, plus absolue.

Ah! si nos gouvernants, nos mandataires avaient dans leur âme et conscience l'amour du bien et de la justice... mais hélas! ils ne l'ont point cet amour, car s'ils le possédaient il y a longtemps que cette question serait résolue... et elle ne l'est point.

Mais, à défaut de cet amour du bien et de la justice, MM. nos gouvernants et mandataires possèdent, dans leur âme et conscience, un amour qui se trouve en complet désaccord avec le premier, et c'est l'amour de soi qu'ils possèdent, — amour perfide, amour monstrueux quand il est poussé à son extrême limite; et c'est ce qui existe, aujourd'hui comme jadis, dans cet amour exclusivement personnel; aussi qu'en résulte-t-il de ce que MM. les ministres, sénateurs et députés — la majorité — possèdent dans leur âme et conscience, cet amour si nuisible au bonheur du peuple? Il en résulte, partout, la haine et la discorde, que les gros mangent toujours les petits.

Ce n'est point ce que le peuple attendait de ce jour mémorable du 14 juillet 1789, non, il attendait de ce jour mémorable la

disparition complète de toute haine, de toute discorde, et le règne éternel d'une justice équitable; il attendait, de plus, de ce jour, son admission complète au sein du Parlement comme étant le Peuple souverain... O ironie!

Celui qui devait être tout, on l'oblige à n'être rien sous prétexte que son instruction politique n'est point faite... perfidie? tant qu'il s'agissait de détruire la Bastille, où quelques bourgeois se pourrissaient, on trouva fort bien faite l'instruction politique du peuple, mais pour partager avec lui le pouvoir, il n'en fut point ainsi, c'est ce qui fait, que, malgré plusieurs révolutions successives, le peuple en est toujours à être le mouton que l'on tond, l'oie que l'on plume, et l'andouille que l'on fume. Cependant le peuple se révolte parfois, quand ceux qui ont mission de travailler à son bonheur et à celui de la patrie oublient de faire de sages décrets, et des lois équitables pour tous, mais les révoltes du peuple, à ce que nous voyons du nord au sud, de l'est à l'ouest de la France, n'obligent point nos gouvernants, nos mandataires à faire le bien qu'ils ont promis d'accomplir à grand renfort de mensonges et de platitudes... non, au contraire, ces Messieurs ne voyant dans ces révoltes que des attentats criminels commis au préjudice de leurs intérêts, et de leur pouvoir s'empressent de faire fusiller le peuple sans pitié, sans merci. Ainsi voilà la soupe au lard, la poule au pôt tant promises au peuple souverain à chaque élection.

Nous ne pouvons faire autrement que d'avouer sincèrement que le peuple est très mal servi.

Bon peuple, ce n'est point sur cette soupe au lard, ni sur cette poule au pôt, que tu comptais, n'est-ce pas? non, c'était : sur une justice égale pour tous, sur une plus juste répartition du travail, ainsi que de l'impôt, et, de plus, sur votre part de pouvoir... et sur l'application de fait de cette belle devise : Liberté, égalité, fraternité.

Oui, bon peuple, tu comptais sur toutes ces choses, croyant aux beaux discours de nos maîtres, discours pleins de belles promesses; mais ce n'était que de la poudre d'or qu'ils jetaient dans tes yeux, afin de

posséder ta confiance pour mieux te tenir sous leur joug odieux, car, sache-le bien, peuple travailleur, tu n'es qu'un esclave subissant les mêmes infamies que les peuples d'autrefois; tu n'es qu'un esclave chargé des mêmes chaînes, des mêmes fardeaux, des mêmes peines, des mêmes labeurs tuant le corps, tuant l'âme. Les mêmes charges sont sur toi, dîmes, corvées, prébendes, etc.; il est vrai, sous d'autres noms. Qui donc osera dire le contraire?

Aveugles qui ne voulez pas voir, toute la question sociale est là! là dans cette situation faite à celui qui devrait être tout... et qui n'est que votre chose, votre instrument, votre bête de somme... mais, malgré votre aveuglement volontaire, cette question, vous serez forcés de la voir, de l'étudier, de la résoudre; oui, messieurs, qui tenez l'assiette au beurre, vous en arriverez forcément à cela, avant que le siècle finisse et que l'autre commence... Ou, sinon, craignez que le peuple, las d'attendre, nous donne lui-même la solution du problème que nous attendons, nous qui ne voyons, comme loi suprême, que le bonheur du peuple.

G. P.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 15 juin 1897

Président : Charrier.

Assesseurs : Désourme, Jarnet.

Présents : Ribrac, Radigois, Lepage, Brunelière, Prunier, Abbé, Bouchaud, Bertho, Lepré, Desourme, Jarnet, Millet, Trochard, Belleil, Dreyfus, Poulin, Rousselot, Guérin, Hougmard, Beillon, Couteaud, Potel, Blain, Denis, Léglise, Chauvet, Portais, Charrier, Landais, Merveilleux, Guérin, des frappeurs, Charpentier, Colombe, Chatellier, Giraud, Lagarde, Rambeau, Leguillou, Huchet, Juguet, Nias, Leguern, Tulève, Bety.

Excusé : Lebreton.

Rapport de la sous-commission pour les élections. — Le citoyen Juguet en donne lecture et dit qu'il y a 22 syndicats qui ont répondu à l'appel de la circulaire.

Le citoyen Potel blâme le syndicat des sculpteurs pour l'envoi d'une lettre à tous les syndicats proposant le citoyen Radigois pour les fonctions de trésorier et donne lecture de cette lettre au Comité, et dit que ce syndicat a voulu faire une pression sur les élections.

Après plusieurs réponses à ce sujet par les citoyens Portais, Ribrac, Lagarde et Colombe, on passe à l'ordre du jour.

Sont nommés scrutateurs les citoyens Colombe, Ribrac.

Le vote par appel nominal, demandé, est adopté.

Résultats du vote pour le secrétaire général :

Votants, 44; majorité absolue, 23.

Ont obtenu : Tulève, 36.

Denis, 1; Radigois, 1; Colombe, 1; Portais, 1. — Blancs, 4.

Le citoyen Tulève est élu Secrétaire général.

Le Secrétaire général remercie les camarades qui ont bien voulu lui continuer leur confiance, et déclare qu'il fera tout son possible pour la maintenir.

Résultats du vote pour l'élection du trésorier :

Votants, 44; majorité absolue, 23.

Rambaud, 16; Radigois, 20; Colombe, 6.

— Nuls, 2.

Ballottage.

Le citoyen Rambeaud invite les camarades qui ont voté pour lui, à reporter leurs voix sur le citoyen Colombe.

Le deuxième tour de scrutin donne le résultat suivant :

Votants, 44.

Colombe, 20; Radigois, 22; Rambeaud, 1. — Blanc, 1.

Le citoyen Radigois est élu trésorier.

Résultats du vote pour l'élection du concierge greffier :

Votants, 44; majorité absolue, 23.

Dolbeau, 42. — Blanc, 1.

Le citoyen Dolbeau est élu.

Le citoyen Lagarde demande de voter au citoyen Dolbeau des félicitations, et de plus, de lui voter une somme de 50 francs à titre de gratification.

Après plusieurs pourparlers entre plusieurs citoyens, la première partie, pour les félicitations, est votée à la majorité.

L'ordre du jour suivant mis aux voix est adopté.

Ordre du jour

Les délégués des Chambres syndicales ouvrières, adhérentes à la Bourse du Travail, réunis, le mardi 15 juin, protestent avec indignation contre la violation de la loi du 21 mars 1884, faite contre le camarade Dreyfus, président du Syndicat des employés de commerce, renvoyé sous le prétexte avoué par son patron de s'être occupé des questions syndicales.

Ils lui donnent l'expression de leurs profondes sympathies et l'assurance que leur concours, tant moral que tout autre, ne lui fera pas défaut.

RIBRAC, COLOMBE.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire de séance,
LÉGLISE.

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance extraordinaire du 6 juillet 1897

Président : Guérin, des frappeurs.

Assesseurs : Carric, Leguillou.

Sont présents : Sevestre, Huchet, Dreyfus, Nias, Radigois, Rambaud, Jarnet, Carric, Guérin, Hougmard, Dudot, Belleil, Charpentier, Charrier, Le Page, Colombe, Pape, Leguern, Pelletier, Juguet, Léglise, Halot, Chatellier, Brunelière, Potel, Landais, Portais, Guillou, Lagarde.

Excusés : Lerudulier, Huteau, Ribrac.

L'ordre du jour porte : Election de la Commission exécutive.

Sont nommés scrutateurs : les citoyens Radigois, Lagarde, Dreyfus.

Résultat du scrutin : Votants, 28. Majorité absolue, 15.

Sont élus : Le Pape, 27; Brunelière, 27; Leguern, 27; Halot, 27; Eluère, 27; Chatellier, 27; Emproux, 27; Colombe, 22;

Civèle, 20; Brault, 15; Charrier, 9; Portais, 9; Lepage, 7.

Viennent ensuite : Dreyfus, 7; Hougmard, 7; Lagarde, 4.

On complète la commission du Bulletin. Sont élus : Potel, Dreyfus.

Secrétaire-adjoint, est élu : Le citoyen Guérin, des frappeurs.

Au sujet de l'élection de la commission exécutive, le citoyen Colombe dit qu'il ne peut faire partie de cette commission vu qu'il est porté à la commission de contrôle.

Le citoyen Hougmard demande que l'on vote un crédit au concierge pour l'achat d'une casquette.

Le citoyen Colombe dit que ce crédit soit porté sur les fonds de l'outillage du concierge. Ce crédit est voté à la majorité.

Commission de contrôle. — Votants, 28. Majorité, 15.

Sont élus : les citoyens Carpentier, 25; Colombe, 25; Portais, 24; Léglise, 22; Ribrac, 19.

Le citoyen Tulève demande qu'on fasse l'achat d'un store pour le bureau du secrétariat. Adopté.

Le citoyen Colombe demande que les 500 fr. alloués comme subvention nous servent pour payer les dettes que doit la Bourse.

Après plusieurs échanges de vue entre les citoyens Portais, Colombe, Tulève et Rambaud, cette proposition est adoptée à la majorité.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire de séance,
J. LÉGLISE.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 22 juin

Présidence du citoyen Carric.

Absents : Giraud, Millet, Ricoulean, Beillon, Bety, Boutin, Cléro, Désourme.

Excusés : Robinet, Tuffet, Juguet.

Les trois délégués de la Fédération du bâtiment sont présents.

La parole est au secrétaire général.

Le citoyen Tulève donne le compte rendu de la séance du conseil municipal du Mans ayant trait à la demande de subvention demandée par la Bourse du Travail de cette ville pour le Congrès devant se tenir au Mans.

Lettre du secrétaire général de la Bourse du Travail de Toulouse au sujet du Congrès du Mans.

Lecture d'une lettre envoyée au citoyen Richer au sujet du Congrès du Mans.

Lettre du citoyen Richer, secrétaire général de la Bourse du Travail du Mans.

Le citoyen Tulève demande que la Commission exécutive statue si, en raison de la marche des événements au Mans, elle ne devra pas appuyer l'organisation des Congrès devant se tenir au Mans, à Toulouse. Adopté.

Lettre du secrétaire général de la Bourse du Travail de Valence demandant qu'un ordre du jour envoyé par cette dernière Bourse soit inséré au *Bulletin* de la Bourse du Travail de Nantes.

Réponse du secrétaire général de la Bourse du Travail de Nantes.

Lettre de Cholet donnant des renseignements sur la grève des tisserands de cette ville.

Lettre du citoyen Braunn, secrétaire de la Fédération métallurgiste de France.

Lettre du directeur du Musée social.

Lecture d'une circulaire pour l'organisation à Paris de la section ouvrière prenant part à l'exposition de 1900 et demandant que cette section aura à sa tête un comité consultatif général mi-parisien et mi-provincial.

Lecture du citoyen Jacques Escuyer au sujet de son projet de loi sur les retraites ouvrières et annonçant l'envoi de brochures ayant trait à ce projet.

Lecture d'une circulaire du comité de propagande de la grève générale.

Lettre du secrétaire général au ministre du commerce au sujet des primes à la navigation, la commission exécutive approuve la décision du citoyen Tulève.

Le citoyen Tulève demande qu'une lettre de remerciements soit envoyée à M. Schwob pour le remerciement des divers volumes qu'il a offerts à la bibliothèque de la Bourse du Travail de Nantes.

Le secrétaire, RADIGOIS.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Réunion du 13 juillet 1897

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Nias.

Sont présents : Guérin, Nias, Potel, Leguern, Chatelier, Brault, Légliise, Brunelière.

Excusé : Charrier.

Le secrétaire général donne lecture de la correspondance.

Lettre envoyée au citoyen Pelloutier, secrétaire de la Fédération des Bourses du Travail.

Lettre de la Confédération générale du Travail pour l'organisation d'un organe ouvrier.

Circulaire des Bourses du Travail de France et des Colonies.

Circulaire de la Confédération générale du Travail.

Lettre envoyée à M. le maire de Nantes pour lui demander une audience pour recevoir une délégation de la Bourse du Travail et de la Fédération du bâtiment.

Lettre de la Confédération générale du Travail.

Lettre de la Bourse du Travail de Nice pour les ouvriers électriciens-mécaniciens, qui organisent une fête au profit de leur caisse et ils envoient des listes de souscription. Le citoyen Leguern offre quatre douzaines d'étuis à aiguilles.

Lettre de la Société coopérative de production des ouvriers et ouvrières en sacs en papier de Paris.

Lettre de Lormont demandant des secours pour les grévistes.

Lettre de la Bourse du Travail de Bordeaux demandant des renseignements sur la Fédération des Bourses, et il est décidé de lui donner les renseignements.

Circulaire de la Bourse du Travail de

Valence concernant le nommé Aimé Chambon, ex-secrétaire des galochiers.

Lettre envoyée à M. Schwob pour le remerciement des brochures qu'il a envoyées à la Bourse du Travail.

Lettre de M. Murié concernant la demi-prime pour les navires construits à l'étranger.

Lettre du syndicat nantais des armateurs et des industries maritimes concernant la demi-prime.

Lettre envoyée au citoyen Domange, secrétaire général de la Bourse du Travail de Saint-Nazaire, au sujet d'un individu venant soi-disant de Saint-Nazaire pour visiter la Bourse du Travail de Nantes, et qui a tenu des propos malhonnêtes envers le secrétaire.

Lettre du concierge de la Bourse du Travail de Nice, demandant des renseignements au concierge de la Bourse du Travail de Nantes pour les attributions et paiement. Il est décidé que le concierge doit lui rendre réponse et que le secrétaire général avertira le conseil d'administration.

Lettre du syndicat de Couéron invitant les citoyens Colombe, Tulève et Lepage pour assister à leur banquet qui aura lieu le 14 juillet. Il est décidé que les citoyens Tulève et Lepage assisteront au banquet, car le citoyen Colombe ne peut pas y assister.

Lettre du citoyen Potel blâmant le citoyen Deyfrus pour les paroles grossières qu'il a dites à la commission du *Bulletin*.

Circulaire de la Bourse du Travail de Tours faisant appel aux organisations ouvrières et annonçant une réduction sur le prix des brochures et invitant tous les camarades à en acheter.

Voici les nouveaux prix des brochures : Congrès du bâtiment, à 0 fr. 25 au lieu de 0 fr. 45 ; congrès des Bourses, 0 fr. 40 au lieu de 0 fr. 65 ; congrès corporatif, 0 fr. 50 au lieu de 0 fr. 75.

Lettre du concierge demandant une permission de deux jours. Accordée.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le secrétaire, F. GUÉRIN.

PARTIE NON OFFICIELLE

A quoi servent les Circulaires ministérielles

S. V. P. ?

(Suite)

A seul fin de faire suite aux renseignements fournis sur notre *Bulletin* n° 47 du mois de juin, relativement aux dérogations dans les Compagnies des Chemins de fer et pour montrer la façon dont l'on se moque de la sécurité :

Le train D., qui part de Nantes-Etat à 7 heures 51 du matin, a été fait le 20 mai par le chef de train R..., et comme garde-frein, le nommé B..., agent auxiliaire, non admis par l'Administration (Dérogation aux règlements.).

La manœuvre et le garage du train 144 ont été faits par l'agent auxiliaire D..., non

admis par l'Administration, qui a fait refouler le train au moment où les voyageurs arrivaient par le train 119 Ouest, traversaient la voie n° 1, ce qui a failli faire écraser deux voyageurs ; notre lampiste a même été bousculé chargé de ses trois signaux.

Les chefs qui sont seuls responsables en pareille circonstance étaient cependant dans leurs bureaux, les portes ouvertes, mais n'ont rien voulu voir (Il y avait cependant dérogation).

Le train 2614 est rentré à Nantes-Etat à 1 h. 15 soir, en provenance de Sainte-Pazanne. Comme chef de train, D..., surveillant de gare ; comme garde-frein, J..., jeune homme de 18 ans, non admis par l'administration, n'ayant aucune notion des trains. Le train, à son arrivée, avait vingt-trois wagons et *un seul frein*. Les signaux manquaient, les chaînes étaient pendantes ; la queue de ce train était restée en gare de Pont-Rousseau par suite de déraillement dû à l'incapacité des agents conducteurs de ce train.

Nous nous demandons vraiment quels sont les agents responsables si une catastrophe s'était produite, avec les agents conducteurs.

Commandé par des hommes n'ayant aucun souci de la sécurité en violant journellement les circulaires et règlements, à leur point de vue, oui ; mais au nôtre, non ; c'est d'abord ce que nous verrons plus loin, lorsqu'il s'agira des responsabilités.

Bien que tous ces incidents se soient produits dans la même journée, cela n'a pas empêché que le 2672 a également été fait par le surveillant de gare G., les agents B... et D..., non admis.

Nous ne détaillerons pas pour le moment toutes les irrégularités qui se font chaque jour, nous promettant d'en prendre note et les fournir directement à l'auteur de l'interpellation qui doit se faire sous peu à la Chambre des députés.

Car il faut que l'on comprenne qu'il doit y avoir un but dans ce surmenage et que les employés de chemin de fer ont assez de leur esclavage, sans encore être forcés de se voir marcher ou plutôt courir sans cesse, soit à la mort ou à la prison en acceptant, pour un misérable morceau de pain sec, une responsabilité que leur défendent les règlements.

Nous ne nous occuperons pas non plus pour le moment, des contrôleurs du travail, ni des commissaires administratifs, leur nullité étant depuis déjà longtemps établie.

Nous n'avons jusqu'à présent parlé que d'un seul service ; mais, les mêmes responsabilités se divisant par catégorie, et que dans tous les services sans exception, nous y voyons les mêmes rapacités lorsqu'il s'agit de réaliser des économies.

Il est donc indispensable que nous tenions nos camarades au courant de ce qui se passe dans les compagnies de chemin de fer, comme dans toutes les industries et en général dans tout ce qui a trait à la classe prolétarienne.

UN EMPLOYÉ.

RÉUNION PLÉNIÈRE

Des bureaux des Syndicats intéressés dans la question du rétablissement de « la demi-prime aux navires construits à l'étranger. »

Séance du lundi 5 juillet 1897

Président: Citoyen Tessier, des modeleurs-mécaniciens.

Secrétaire: Tulève.

La séance est ouverte à 9 heures.

Tulève expose le but de la réunion et dit que, prévenu par le citoyen Brunellière, qu'une commission parlementaire d'enquête a été constituée par le gouvernement pour étudier sur la demande d'un certain nombre d'armateurs français, un projet de loi sur le rétablissement de la demi-prime à accorder aux navires construits à l'étranger; que, comme la question intéressait tout particulièrement l'industrie ouvrière nantaise, et que, seules, les Chambres syndicales des armateurs et des industries maritimes et du commerce avaient été convoquées par le ministre du commerce pour déposer, il avait écrit au ministre pour que les Syndicats ouvriers soient entendus.

Le Syndicat des menuisiers fait justement observer que tous les syndicats ouvriers nantais sont intéressés à la question et que, par conséquent, tous auraient dû être convoqués.

Le secrétaire s'excuse en disant qu'il a convoqué les corporations directement intéressées.

Brunellière donne toutes les explications que comporte la question, il est très écouté; mais, comme le délai est trop court pour faire un rapport circonstancié, qui arriverait trop tard à la Commission, il a prié MM. Bureau et Murié de protester énergiquement, au nom des intérêts nantais, et donne lecture des lettres qu'il a reçues de ces deux Messieurs et qui sont applaudies.

L'Assemblée, après avoir voté des remerciements à ces Messieurs, décide qu'une réunion plénière de toutes les corporations aura lieu le jeudi 8 courant, à 8 heures du soir à la Bourse du Travail.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

TULÈVE

RÉUNION PLÉNIÈRE DES CORPORATIONS

Séance du jeudi 8 juillet

La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence du citoyen Aubert, des charpentiers de navires.

Assesseurs: Plantard, des menuisiers, et Nias fils, des chemins de fer.

Secrétaire: Tulève, des modeleurs mécaniciens.

Le secrétaire lit la correspondance échangée au nom des corporations ouvrières nantaises et la commission d'enquête sur la marine marchande.

Le citoyen Brunellière a la parole. Il développe la question de la demi-prime aux navires construits à l'étranger, et démontre

qu'elle ne profitera qu'aux grandes Compagnies de navigation à vapeur, au détriment de toute l'industrie maritime française, qui disparaîtra complètement. Il loue les armateurs de notre ville, qui, en grande majorité du moins, repoussent la demi-prime; et, chose à remarquer, ce sont les petits armateurs qui sont avec les travailleurs.

Il montre qu'il est illogique et malhonnête de prendre de l'argent dans nos poches pour aller nous faire faire concurrence à l'étranger.

Si l'on favorise la construction étrangère que restera-t-il pour nos chantiers? Nous les verrons se fermer les uns après les autres.

L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité:

Les représentants des syndicats ouvriers de la ville de Nantes, réunis à la Bourse du Travail le jeudi 8 juillet, protestent avec la plus grande énergie contre le projet de donner des primes ou des subventions, lesquelles seraient payées par les citoyens français aux navires construits à l'étranger.

Une pareille mesure, outre son caractère inique et antinational, aurait pour conséquence forcée de supprimer la construction maritime dans notre région, où elle constitue la principale industrie; il en résulterait le chômage et la misère noire pour les trois quarts des ouvriers de Nantes et des environs qui sont tous intéressés directement ou indirectement à la construction maritime.

Ils protestent en outre, avec indignation contre la décision de la Chambre de Commerce de Nantes, qui accepte la prime complète pour les navires construits à l'étranger, à la condition que ceux-ci paient un droit de douane illusoire, lequel serait remboursé par la prime dès le premier voyage.

Enfin, ils s'étonnent que les syndicats ouvriers intéressés dans la question n'aient été convoqués que sur leur demande, et cela à Nantes seulement; ils réclament, comme un acte de justice et au nom du principe d'égalité inscrit en tête de nos actes publics, que les syndicats ouvriers soient consultés au même titre que les syndicats patronaux.

Les secrétaires des syndicats des tabacs et des chemins de fer viennent déclarer que, quoique indirectement intéressés dans la question, ils se solidarisent entièrement avec les autres corporations.

Le citoyen Colombe demande que le citoyen Braunn, Secrétaire général de la Fédération nationale des ouvriers métallurgistes de France, délégué de la Bourse du Travail de Nantes à la Fédération des Bourses du Travail soit chargé, conjointement avec le citoyen Brunellière, de remettre l'ordre du jour ci-dessus à la commission parlementaire d'enquête sur la marine marchande et au Parlement.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

La séance est levée à dix heures.

Le secrétaire de séance, M. TULÈVE.

Choses réelles

Quand je médite sur la vie
De l'homme et du petit oiseau,
Sur ce dernier je prends envie
Trouvant que son sort est plus beau.
N'a-t-il pas, constamment, sans peines,
Le boire ainsi que le manger,
Vivant gaiement, exempt de chaînes?
Pas de tyrans à ménager,
Pour lui qui va, de son coup d'aile,
Du frais buisson, aux champs des airs,
Dès qu'apparaît l'aube vermeille,
Disant: à moi tout l'Univers,
A moi la liberté, l'espace,
Et les grands bois ces nids d'amour.
Oiseau que n'ai je donc ta place, —
Pour vivre heureux, ce, chaque jour...
Ciel! j'oubliais qu'en la Nature
Le mal se trouve en haut, en bas,
Torturant toute créature...
Bêtes et gens — hélas! hélas!
Oui, oui, l'oiseau tout comme l'homme
A ses tyrans (aigles, vautours)
De son bonheur troublant la somme
En mettant fin à ses amours.

.....
Quand donc que les tyrans perfides
Disparaîtront de l'Univers?
Tyrans constamment homicides,
Qui forgent à l'homme des fers;
Qui le torturent dans son âme,
Dans son corps, cela sans pitié.
Ah! tyrans au pouvoir infâme,
Qui nous tenez sous votre pié,
Tremblez! le jour de délivrance
Approche, en ces temps, à grands pas...
Jour de justice et de vengeance,
Il vient sonnant votre trépas,
Ecoutez! Il vient plein de foudre,
Remplissant de bruit l'Univers,
Pour vous réduire, tous, en poudre...
Oui tyrans perfides, pervers!!!

G. P.

COMMUNICATION

La Bourse du Travail de Valence nous prie d'insérer la communication suivante:

Bourse de Travail de Valence (Drôme)
Chers camarades,

La Bourse de Travail de Valence a prononcé, à l'unanimité de ses membres, la révocation et l'exclusion du nommé Aimé C..., galoquier, son ex-secrétaire, actuellement en fuite, pour escroqueries commises à son égard, ainsi qu'au préjudice de la Verrerie ouvrière de Carmaux et de différentes organisations ouvrières, et ce en se servant de ses fonctions de secrétaire; le signale aux Bourses de Travail, Syndicats et autres organisations ouvrières, afin de les mettre en garde contre les agissements dont ils pourraient être l'objet de la part de ce malhonnête personnage.

Le Gérant: TULÈVE